RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01152
Numéro SIREN : 483 470 787
Nom ou dénomination : ABCAMEDIS GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2016 sous le numéro de dépôt 2271

ADENIUM AVOCATS

COPIE
Déposé au Greffe d'Aix
le 09 MARS 2016
SERVICE JUDICIAIRE

2016/65

Monsieur le Président
Du Tribunal de Commerce d'Aix-en-Pce
38 Cours Mirabeau
13100 AIX EN PROVENCE

Aix-en-Provence, le 07 mars 2016

N/Réf. : ABCAMEDIS - AGOA
V/Réf. :

Objet : Prorogation du délai d'approbation des comptes annuels

REQUETE GRACIEUSE

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'intervenir auprès de vous en ma qualité de Conseil de la société ABCAMEDIS GROUPE, société anonyme immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 483 470 787. 5 rue des allumettes les bureaux de l'Arbois 13090 Aix-en-Provence

Son Président, M. DE VILLENEUVE, entend solliciter un report de délai pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 pour les motifs ci-après exposés :

Un litige s'est élevé entre la société ABACEMDIS GROUPE, son dirigeant et Monsieur Thierry BEL, l'un de ses actionnaires (concurrence déloyale, mésentente). Cet actionnaire bloquait entre autres l'adoption de décisions importantes dans l'intérêt de la société.

Nous avions rencontré avec mon client le Président du Tribunal de Commerce en exercice à l'époque, pour lui faire part de ces difficultés, il y a un peu plus de deux ans.

Mon client a engagé par la suite une action contre M. BEL par devant le Tribunal de Commerce de Montpellier. Ce dernier a interjeté appel du jugement rendu.

ADENIUM AVOCATS

Un accord est intervenu entre les parties pour mettre définitivement fin au litige les opposant. Un protocole d'accord transactionnel est en cours de régularisation aux termes duquel les parties renoncent à poursuivre la procédure d'appel et Monsieur BEL s'engage à céder les actions qu'il détient à M. DE VILLENEUVE.

Pour évacuer de manière certaine toute difficulté et éventuel blocage à venir de la part de M. BEL, il est impératif que le protocole soit conjointement signé par les parties et que la cession des actions de M. BEL soit effective avant la tenue de la prochaine assemblée générale mixte qui doit, outre l'approbation des comptes, décider de la transformation de la société.

En effet, la société ABCAMEDIS GROUPE qui est à ce jour une société anonyme souhaiterait modifier sa forme sociale et se voir transformée en Société par Actions Simplifiée, forme plus adaptée à sa structure et son activité, qui pourrait permettre une réduction significative des coûts et notamment des charges.

Monsieur DE VILLENEUVE toujours dans un souci de restriction du budget entend convoquer une seule assemblée mixte, et non deux assemblées consécutives.

Le protocole transactionnel entériné entre les parties devrait prochainement être régularisé, permettant ainsi d'organiser la prochaine assemblée générale dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi, je sollicite de votre haute bienveillance que vous accordiez un délai supplémentaire de trois mois à la société ABCAMEDIS GROUPE pour la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Laurence BRANDEHO
Avocat à la Cour

LE MAGELLAN - 470, AVENUE AUGUSTIN FRESNEL - 13857 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3 - TEL. 04 42 61 79 75 - FAX 04 42 61 79 76
SELARL AU CAPITAL DE 4 500 € - SIRET : 50141861000017 - TVA INTRACOM : FR18501418610000017 WWW.ADENIUM-AVOCATS.COM

9a16/65

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

ORDONNANCE

Nous, Charles-Alain CASTOLA, Président du Tribunal de Commerce d'Aix en Provence,

Vu la requête présentée par la société ABCAMEDIS GROUPE SA,

Vu les motifs y exposés,

Vu les dispositions légales prévues en pareille matière,

Autorisons le report de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clôturés le 30 septembre 2015 de la société ABCAMEDIS GROUPE SA - R.C.S. Aix en Provence 483 470 787 – , au plus tard le 30 juin 2016.

Fait à Aix en Provence,
le 9 mars 16

Le Greffier

N. PATROSSO
GREFFIER D'AUDIENCE

Le Président

Coût : 36,96 euros T.T.C.